



A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers Siret 822 015 442 00012 APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tel 04 20 100 200

Fax 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

du 22/02/2024

Echéance le 31/03/2024

CS.SB

TVA FR12902550565

Page 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	VIN	N° immatriculation	Kilomètres	N° Commande	
4412026	0165285			Zone Expedition 03			5065469	
Désignation		N° Pièce	Quantité	C	Prix unitaire hors taxe	Rabais %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5065469 22/02/2024 **								
COMMENTAIRE R A								
NUMERO DE COMMANDE								
LAVE-GLACE ETE 210L	LBAR5328	1,00	4		130,10	28,00	93,67	93,67
TC INJECTION ESSENCE	EOLY101	6,00	4		37,19	30,00	26,03	156,20
(MKT) ADDITIF FAP	LBAR44406		4		107,00	9,00	87,37	
Pieces en commande 1								
(MKT) ADDITIF FAP EOLYS	LBAR44406	1,00	4		107,00	9,00	97,37	97,37
PLWREFLEX								
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 347,24								
INFORMATION :								
POUR LE MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LETTRES, NOUS VOUS DEMANDONS								
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA SEMAINE SUIVANTE QUI SUIVRA LA								
RECEPTION DE VOS LETTRES.								
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN CONSIDERATION.								

Total hors taxes		Montants TTC	
PT	347,24	accolées sur les droits suivant autorisation de l'Administration	
MO	0,00	41,20	41,20
DIV	0,00	347,24	347,24
		69,44	69,44
			416,68

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document 4412026 N° Client 0165285 N° Commande 5065469

Echéance le 31/03/2024
22/02/2024

416,68



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toute réclamation doit être adressée à l'Administration dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la facture. Toute réclamation hors délai ne sera pas prise en considération. Toute réclamation doit être accompagnée de la facture originale et de la copie de la facture. Toute réclamation doit être accompagnée de la copie de la facture. Toute réclamation doit être accompagnée de la copie de la facture.

RESERVES DE PROPRIETE : Toute réclamation doit être adressée à l'Administration dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la facture. Toute réclamation hors délai ne sera pas prise en considération. Toute réclamation doit être accompagnée de la facture originale et de la copie de la facture. Toute réclamation doit être accompagnée de la copie de la facture. Toute réclamation doit être accompagnée de la copie de la facture.